

# On va tout bloquer jusqu'au retrait de la « loi-travail » !

« On bloque la route pour ouvrir la voie... »

[Facebook : Assemblée Générale Interprofessionnelle de Saint-Denis \(93\).](#)

**Depuis plus de deux mois**, les travailleurs, travailleuses, privé-e-s d'emploi, étudiant-e-s, retraité-e-s, toutes et tous plus ou moins précaires, s'organisent pour empêcher le gouvernement de mener à bien son projet de **destruction du Code du Travail**.

**Depuis plus de deux mois**, les grèves, manifestations et actions de blocage se multiplient, les transports en commun sont ralentis, les raffineries sont bloquées, des appels à la grève reconductible fleurissent dans tous les secteurs professionnels... Mais jusqu'ici, **le pouvoir reste sourd** aux préoccupations du monde du travail.

**Pire** : alors qu'une forte majorité des gens rejette le projet de loi, M. Valls a fait le choix de passer en force, en recourant au **49.3**. Pour nous, habitant-e-s de Saint-Denis, ce mépris de classe n'a rien de nouveau. **Exploités, discriminés, fliqués, caricaturés** (comme le week-end dernier encore par *le Figaro Magazine* qui affirme en couverture que l'Islam Radical aurait rendu Saint-Denis invivable), nous savons que **le 9-3 n'a jamais voix au chapitre**.



Cortège de l'AG interprofessionnelle de Saint-Denis, le 31 mars.

Nous savons que **nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, sur nos luttes et sur nos solidarités pour nous en sortir**. Voilà pourquoi nous sommes ici ce matin. Nous bloquons la route car le ralentissement (ou l'arrêt total ! ) de l'économie (par la grève ou par le blocage) est le seul moyen de nous faire entendre et d'obtenir ce que nous réclamons depuis le début du mouvement : **le retrait total** et sans condition du projet de « loi-travail ».

L'Assemblée Générale Interprofessionnelle de Saint-Denis certifie avoir procédé à un blocage routier dans lequel a été pris :

-M./Mme. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**En aucun cas, il/elle ne peut être considéré comme responsable du retard occasionné par le blocage.**

Signature du bloqueur: \_\_\_\_\_